

Faculté de droit



ECRI1506 Criminologie biologique

[30h] 3 crédits

Enseignant(s): Philippe De Witte
Langue d'enseignement : français
Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Ce cours doit initier au mode de pensée biologique, à la méthode scientifique dans le domaine de la psychobiologie et au rôle des bases neurobiologiques du comportement humain et du comportement délinquant en particulier.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Développement de la neurobiologie et des processus d'hominisation.

Le cours abordera les matières suivantes :

- Conséquences des anomalies chromosomiques et des processus d'hérédité sur les conduites humaines et la délinquance.
- Rôle des structures cérébrales et des hormones sur la régulation des conduites humaines. Contribution à l'explication des phénomènes criminologiques.
- Neurobiologie des comportements d'agression.
- Neurobiologie des conduites toxicomaniaques .
- Etats de conscience et conduites délinquantes
- Conséquences neurophysiologiques des lésions cérébrales et leur rapport avec la criminalité.

Résumé : Contenu et Méthodes

Les chapitres suivants seront développés dans le cours :

1. Développement neurobiologique et processus d'hominisation;
2. Conséquences des anomalies chromosomiques et des processus d'hérédité sur les conduites humaines et la délinquance;
3. Rôle des structures cérébrales et hormonales sur la régulation des conduites humaines. Contribution à l'explication des phénomènes criminologiques;
4. Neurobiologie des comportements agressifs;
5. Neurobiologie des conduites toxicomaniaques (rôle des neuro-transmetteurs, etc. ...);
6. Conséquences neurophysiologiques des lésions cérébrales.
7. Utilisation des médicaments dans le traitement des agressions sexuelles.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

/ Pré-requis : Biologie fondamentale

Evaluation : examen oral

Support : ouvrage.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21	Première licence en criminologie	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(3 crédits)	
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(3 crédits)	Obligatoire